

Corsier-sur-Vevey

c'est par la concorde que les petites choses grandissent

# Rapport de Gestion de la Municipalité de

**corsier**  
\*\*\*  
vevey  
♥

## Exercice 2022







La course annuelle s'est déroulée le samedi 10 septembre 2022. Au programme une croisière sur un bateau de la CGN suivie d'une représentation du spectacle « Tout sur rien et rien sur tout » au théâtre des Trois-Quarts (rebaptisé le Pantographe) situé à Vevey.



Le personnel communal a vendangé la vigne communale le samedi 23 septembre 2022.

## Généralités

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions

- de la loi du 28 février 1956 sur les communes (art. 93c)
- du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (art. 34)
- du règlement du Conseil communal de Corsier-sur-Vevey du 1<sup>er</sup> juillet 2016 (art. 94)

la Municipalité a l'honneur de soumettre le présent rapport de gestion à votre approbation, ainsi que les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2022.

## Conseil communal

M. Tiago Ribeiro a assuré la présidence du Conseil communal jusqu'au 30 juin 2022 et M. Nicolas Rod lui a succédé depuis le 1<sup>er</sup> juillet. Mme Christine Cuénod-Cochard a assumé le secrétariat. Mme Nena Simic a occupé le poste d'huissière.

Le Conseil communal a tenu 6 séances : les 14 février, 4 avril, 13 juin, 26 septembre, 4 novembre et 12 décembre 2022.

Les préavis et rapports suivants ont été déposés, examinés et adoptés :

Préavis no 01/2022	Comptes 2021 du Fonds Culturel Riviera
Préavis no 02/2022	Gestion et comptes 2021 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)
Préavis no 03/2022	Rapport de gestion de la Municipalité et comptes communaux 2021
Préavis no 04/2022	Arrêté d'imposition pour l'année 2023
Préavis no 05/2022	Demande de crédit d'étude pour la réfection du tronçon inférieur de la route de l'Esplanade et assainissement du trottoir en encorbellement
Préavis no 06/2022	Demande de crédit pour l'aménagement d'un éco-point à la rue de Jaman
Préavis no 07/2022	Modification du Règlement de la taxe intercommunale de Séjour et de la taxe intercommunale sur les résidences secondaires (concernant les communes de Blonay – St-Légier, Chardonne, Corseaux, Corsier-sur-Vevey, Jongny, Montreux, la Tour-de-Peilz, Vevey et Veytaux
Préavis no 08/2022	Demande de crédit complémentaire pour l'installation de modules scolaires et préscolaires provisoires sur le terrain de la Bourgette (suite du préavis no 18/2021)
Préavis no 09/2022	Demande de crédit d'étude en vue de l'agrandissement du site scolaire de Corsier-sur-Vevey (mandat d'architecte)
Préavis no 10/2022	Demande de crédit pour la 2 <sup>ème</sup> étape de remise en état des chemins agricoles type AF (Améliorations foncières)
Préavis no 11/2022	Budget 2023 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)
Préavis no 12/2022	Budget 2023 du Fonds Culturel Riviera
Préavis no 13/2022	Budget communal 2023 – Amendé

Rapport no 01/2022	Réponse au postulat pour un « Plan de lutte contre les ilots de chaleur du territoire communal
Rapport no 02/2022	Réponse au postulat « laiterie de Fenil-sur-Corsier »
Rapport no 03/2022	Réponse au postulat « Refus du permis de construire pour l'antenne 5G du Sentier de la Condémine 20 »

## Votations, élections

### 13 février – Votation fédérale

- Initiative populaire du 18 mars 2019 « Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine – Oui aux approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès »
- Initiative populaire du 12 novembre 2019 « Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac (enfants et jeunes sans publicité pour le tabac) »
- Modification du 18 juin 2021 de la loi fédérale sur les droits de timbre (LT)
- Loi fédérale du 18 juin 2021 sur un train de mesures en faveur des médias

### 20 mars et 10 avril – Votation cantonale (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> tour)

- Elections cantonales du Conseil d'Etat et Grand Conseil

### 15 mai – Votation fédérale

- Modification du 1<sup>er</sup> octobre 2021 de la loi fédérale sur la culture et la production cinématographiques (Loi sur le cinéma, LCin)
- Modification du 1<sup>er</sup> octobre 2021 de la loi fédérale sur la transplantation d'organe, de tissus et de cellules (Loi sur la transplantation)
- Arrêté fédéral du 1<sup>er</sup> octobre 2021 portant approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et l'Union européenne concernant la reprise du règlement (UE) 2019/1896 relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes et abrogeant les règlements (UE) no 1052/2013 et (UE) 2016/1624 (Développement de l'acquis de Schengen)

### 25 septembre – Votation cantonale

- Révision partielle de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 liée à la création d'un Conseil de la magistrature

### 25 septembre – Votation fédérale

- Initiative populaire du 17 septembre 2019 « Non à l'élevage intensif en Suisse (initiative sur l'élevage intensif) »
- Arrêté fédéral du 17 décembre 2021 sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA
- Modification du 17 décembre 2021 de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) (AVS 21)
- Modification du 17 décembre 2021 de la loi fédérale sur l'impôt anticipé (LIA) (Renforcement du marché des capitaux de tiers)

Le bureau électoral a eu à s'occuper, en collaboration avec le greffe municipal, des votations des 13 février, 20 mars, 10 avril, 15 mai et 25 septembre.



## Municipalité

L'organisation de la Municipalité s'est présentée comme suit :

**Arianne Rouge**  
Syndique

### **Administration, Aménagement du territoire et police des constructions**

- Administration générale
- Aménagement du territoire
- Police des constructions
- Comité de Direction du BTI
- CORAT
- Agglomération
- SAF des Côtes de Fenil
- Commission de salubrité
- Déléguée au Conseil intercommunal de l'ASR

**Cédric Desmet**  
Municipal

### **Santé, Social, Sports & Logistique**

- Santé publique
- Services sociaux
- Fondation Haeffli-Meylan
- Logistique (informatique)
- Naturalisation
- Sports

**Bernard Schär**  
Municipal  
Vice-syndic 2021/2022

### **Finances, Economie, Culture, Sociétés, Tourisme & Cultes**

- Finances, économie
- Culture
- Tourisme
- Sociétés locales et Société de Développement
- Cultes
- Naturalisation

**Christian Kaelin**  
Municipal

### **Eaux & Travaux, Sécurité**

- Gestion des eaux et épuration
- Services publics
- Délégué au SIGE
- ASR (Police, SDIS, ORPC, Ambulances)
- Société de sauvetage

**Pierre-André Debétaz**  
Municipal  
Vice-syndic 2022/2023

### **Bâtiments, Vignes, Développement durable & Transports**

- Bâtiments communaux
- Vignes
- Commission de salubrité
- Fondation Doret
- SAF des Côtes de Fenil
- Transports publics
- Développement durable

**Michel Ceppi**  
Municipal

### **Voirie, Environnement, Gestion des déchets, Routes et chemins**

- Routes et chemins
- Signalisation et circulation
- Voirie, parcs et jardins
- Gestion des déchets / déchèteries
- Cimetières
- Environnement
- Délégué à la SATOM

## LE CORSIERAN

Bulletin d'information de la  
Municipalité de Corsier-sur-Vevey

La Municipalité a édité six numéros de lesquels ont été distribués en janvier, avril, juin, septembre, octobre et décembre. Le Greffe municipal rédige ou corrige les textes à faire paraître ; il assure le tirage et la distribution du Corsièran. Le site [www.corsier-sur-vevey.ch](http://www.corsier-sur-vevey.ch) permet de visionner les derniers numéros édités.

*« La réussite appartient à tout le monde. C'est au travail d'équipe qu'en revient le mérite »  
Franck Piccard*

## Education & Jeunesse, Forêts & Terrains agricoles

- Association scolaire
- Cantine scolaire / Ondine
- Garderies
- Jeunesse et prévention
- Forêts
- Terrains agricole

La charge des municipaux, ressortant de l'année écoulée, se présente comme suit :

- une part fixe correspondant à la fois à la responsabilité de la charge publique, à l'analyse des dossiers et à la participation aux séances hebdomadaires de la Municipalité, ainsi qu'à la participation aux séances du Conseil communal (pour mémoire cette part est rémunérée sous la forme d'une indemnité fixe versée 12 fois à laquelle s'ajoute un droit aux vacances de 10.64%).
- une part variable payée sous forme de «vacations» dont le tarif horaire a été fixé à CHF 58.00, auquel s'ajoute également un droit aux vacances de 10.64%. En 2022, 2'345 vacations ont été versées pour les 7 municipaux, dont 631 à la syndique, ce qui représente une moyenne de 285 heures annuelles pour les autres membres de la Municipalité. Pour mémoire, en 2021, le total des vacations s'était élevé à 2'136 dont 632 pour la fonction de syndique.

Le traitement des dossiers a donné lieu à la rédaction de 1'029 lettres (1'081 en 2021) par le Greffe municipal. Le courrier électronique, bien que non quantifié, est devenu prépondérant et un nombre très conséquent d'e-mails a été géré par l'administration communale. Le registre des procès-verbaux des séances ordinaires de la Municipalité comprend 342 pages (366 en 2021). S'ajoutent à cela, les procès-verbaux des séances spéciales, la rédaction des préavis, rapports, circulaires, avis dans les journaux, permis de construire, l'organisation des élections et votations, la tenue du registre civique, l'administration des immeubles et jardins communaux, la gestion du personnel, la location des salles communales, la réception et la diffusion du courrier en interne et aux municipaux, le classement et l'archivage.

## Personnel communal

En 2022, l'état nominatif du personnel était le suivant :

### Administration communale

Benoît Demierre, responsable de l'administration  
Magali Décosterd, secrétaire municipale adjointe  
Maria Dolores Abella, adjointe à la bourse communale  
Chrystelle Bösch, préposée à l'office de la population  
Viviane Davaz, secrétaire  
Carine Meister, secrétaire

Doriane Kovar, apprentie employée de commerce CFC jusqu'au 31 août  
Mohammed Al-Musaibeli, apprenti employé de commerce CFC dès le 15 août

### Service des bâtiments communaux

Yvan Schmid, responsable du service des bâtiments communaux  
Helena Ferreira  
Hernâni Gonçalves, apprenti agent de propreté CFC puis concierge  
Christian Jaquier  
Jérémy Pfefferlé



*« Les meilleures choses  
qui arrivent dans le  
monde de l'entreprise ne  
sont pas le résultat du  
travail d'un seul homme.  
C'est le travail de toute  
une équipe »  
Steve Jobs*



**TRAIT D'UNION**  
Coordinateur de la vie communale et associative de Corsier-sur-Vevay



[www.trait-union-corsier.ch](http://www.trait-union-corsier.ch)

Patrick Truan jusqu'au 30 avril

Cédric Corthésy, apprenti agent d'exploitation jusqu'au 30 novembre  
Jordan Mbokina, apprenti agent de propreté CFC dès le 27 juin

Martine Berchem  
Corinne Bonjour  
Catherine Chaudet  
Béatrice Chollet  
Christophe De Graffenried  
Jacqueline Denis  
Claudine Juillard  
Patricia Rizzo  
Belgin Özdemir  
Simone Vigneron

## **Service de voirie**

Nicolas Grangier, responsable du service de voirie  
Alexandre Chaudet, adjoint au responsable du service de voirie  
Francis Arrot  
Tiago Miguel Costa Lopes  
Jorge Fernando De Oliveira Lopes  
Ljubisav Stevanovic

Damien Grandjean, apprenti agent d'exploitation CFC  
Francisco Zeferino  
Christophe Décosterd  
Loïc Brancourt dès le 15 septembre

## **Organistes**

Peter Braganza  
Eri Takata jusqu'au 5 septembre  
Emile Sécheret dès le 1<sup>er</sup> novembre  
Manon Goyon dès le 1<sup>er</sup> novembre

## **Vie communale et associative**

### **Coordinateur·trice de la vie communale et associative**

Samuel Liniger jusqu'au 28 février  
Maurine Volet dès le 1<sup>er</sup> avril

### **Trait d'Union - rapport d'activité 2022**

Au début d'année, un changement de personne pour le poste de coordinateur a eu lieu. Il a été très facile d'opérer la transition grâce à la tenue rigoureuse des dossiers de Samuel Liniger, coordinateur jusqu'à fin février.

Les premières tâches, pour la nouvelle coordinatrice, Maurine Volet, ont été de se présenter aux différentes sociétés et de leur rappeler l'étendue des possibilités qui pouvaient les amener à la solliciter. S'en est suivies durant l'année plusieurs demandes administratives, telles que POCAMA, locations de salles, réservation de matériels et diverses autres aides.

En parallèle des demandes ponctuelles des sociétés locales, la coordinatrice a répondu à plusieurs mandats de la Municipalité (Tribune des sociétés, Fête des Voisins, Inauguration du Parc Chaplin, 1<sup>er</sup> août, Vernissage et mise en vente des

sculptures, coordination avec Pro Senectute dans le cadre des démarches « actions communautaires », Parcours santé,...)

Ce poste reste encore assez nouveau, mais on observe une augmentation des demandes des sociétés qui prennent de plus en plus l'habitude de s'appuyer sur la coordinatrice pour diverses requêtes et qui apprécient de pouvoir se décharger de certaines tâches administratives devenant de plus en plus lourdes et contraignantes.

La pandémie faisant partie du passé, les multitudes de possibilités dans le domaine de la cohésion sociale et l'animation villageoise offrent un vaste panel de choix à la coordinatrice, qui n'a pas le temps de s'ennuyer et qui est heureuse de satisfaire au mieux la population de Corsier-sur-Vevey.



La participation à la cohésion sociale :

Les communes vaudoises participent depuis plusieurs décennies aux dépenses sociales cantonales. Cette participation, appelée désormais participation à la cohésion sociale, se compose du coût de différents régimes sociaux et sa répartition entre les communes s'effectue selon la méthode péréquative en vigueur.

## Personnel du Bureau technique intercommunal

A consulter dans le rapport d'activité du BTI en 2022 (annexé au présent rapport).

## Affaires sociales

### Agence régionale d'Action Sociale Riviera

Le rapport de l'agence régionale d'Action Sociale est consultable sur le site [www.arasriviera.ch](http://www.arasriviera.ch) et quelques informations sur l'année écoulée en pages 43 et 44 de l'annexe au présent rapport.

### ASANTE SANA

Le rapport annuel de l'association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est vaudois est consultable sur le site [www.cms-vaud.ch/asantesana](http://www.cms-vaud.ch/asantesana).

## Les Contributions communales

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Subventions communales versées à des Institutions communales ou régionales</b>	<b>968'944.90</b>	<b>952'876.40</b>
Polyval	1'000.00	1'000.00
Préparation à la retraite	1'945.00	1'710.00
Passeport-Vacances	2'340.00	2'040.00
ARAS - Buts optionnels	22'141.30	21'683.15
Commission prévention Riviera	3'390.00	3'420.00
Réseau LAC / REVE	599'265.65	578'670.40
Garderie/Jardin d'enfants La Tourmaline	2'000.00	2'000.00
Ondine (accueil extra-scolaire)	336'862.95	342'352.85
<b>Subventions communales versées à des Institutions cantonales</b>	<b>2'286'092.35</b>	<b>2'263'186.10</b>
Participation à la cohésion sociale	2'264'150.40	2'239'656.00
Société Vaudoise de Probation	650.00	650.00
Fondation accueil de jour	16'950.00	17'100.00
Inspectorat du Travail	4'341.95	5'780.10
<b>Fonds social</b>		
Total net des mouvements	<b>- 4'910.15</b>	<b>11'935.40</b>

## Nonagénaires



Mesdames Monique Coquoz, Yolande Graz, Janine Pasche, Gisèle Montigaud, Madeleine Zingaro et Messieurs Giovanni Singarella, Giuseppe Padula, Désiré Groux, Michel Paillard, Jacques Guillaume-Gentil ont toutes et tous fêtés leur nonantième anniversaire en 2022. Afin de leurs présenter les meilleurs vœux de la Municipalité, une délégation respectant le choix de chacune et chacun leur a rendu visite.

## Territoire, Bâtiments, Transports et Développement durable

### Police des constructions

Examen de projets en relation avec l'application des dispositions légales et réglementaires en la matière. Le rapport d'activité du Bureau technique intercommunal (BTI) et les comptes 2022 se trouvent en annexe au présent rapport.



Nous pouvons noter une demande exponentielle d'autorisations pour l'installation de pompes à chaleur et de panneaux solaires en 2022.

### Aménagement du territoire communal

De nombreux dossiers ont été traités durant l'année, dont les principaux sont énumérés ci-après :

### Zones de réserves

A la fin de l'année 2022, la Municipalité a entamé une procédure afin de prolonger la validité des zones de réserve communales de trois ans comme le permet l'article 46 de la LATC.

Cette prolongation permet de maintenir une mesure conservatoire pour empêcher la constructibilité des parcelles concernées. Le délai butoir du 18 juillet 2023 étant trop court pour la mise à l'enquête du Plan d'affectation Communal (PACom) dans lequel ces parcelles seront traitées.

Quant aux zones réservées cantonales appliquées sur trois parcelles communales, un recours au Tribunal fédéral est toujours en cours.

### PAC Lavaux

La commission parlementaire du Grand Conseil examine le plan, son règlement, les oppositions et remarques émises lors de la mise à l'enquête. Ladite commission n'a pas terminé ses travaux.

### Plan d'Affectation Communal (PACom)

De nombreuses séances ont été tenues en 2022 avec le mandataire du bureau d'urbanistes PLAREL SA, Messieurs Ferrari et Martinez du Bureau Technique Intercommunal, afin de préparer le règlement et les plans du PACom. Il a été nécessaire d'y inclure les démarches participatives.

Ces démarches, conjointement menées par les quatre Communes du Cercle, ont été réalisées sous forme d'un sondage suite à l'envoi, à l'ensemble de la population, d'une brochure explicative. Les résultats ont été transmis à la population par l'envoi d'un livret restituant les éléments collectés.



Quelques 4'800m<sup>2</sup> de panneaux solaires photovoltaïques sont installés sur les toits de notre commune, ainsi qu'un peu plus de 500m<sup>2</sup> de panneaux solaires thermiques.



Une séance de travail et d'échanges sur l'avancement du projet s'est tenue au bureau technique à Corseaux en présence de la Direction Générale du Territoire et du Logement (DGTL) en novembre 2022.

### Plan d'affectation communaux (PA)

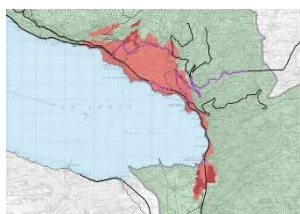
Suite à l'avis préliminaire favorable de la Direction Générale du Territoire et du Logement (DGTL), les architectes du projet et le BTI ont poursuivi l'élaboration du PA « Carlo Hemmerling II ».

### Projet d'Agglomération (PA5)

L'agglomération Rivelac est composée de 18 communes (13 communes vaudoises et 5 communes fribourgeoises) qui se sont regroupées par une convention en partenariat avec les Cantons de Fribourg et Vaud.

Les séances et ateliers organisés en 2022 se rapportaient au système de gestion des zones d'activités (SRGZA) et à la planification directrice cantonale. Plusieurs rencontres avec les services cantonaux ont été organisés.

Le PA5 Rivelac traite des thématiques de la mobilité, de l'urbanisation, du paysage, de l'environnement, de l'énergie et du tourisme. Un groupement de mandataires a été retenu suite à la procédure d'appel d'offres. Leurs travaux ont débutés à l'automne 2022.



### Cartoriviera

La plateforme évolue régulièrement. Les services tels que Riviera Parking, Alertes Riviera et Signalisations Riviera ainsi que de nombreuses données du territoire sont gratuitement mises à disposition du public.



### Commission consultative d'urbanisme

Cette Commission était composée de Mme Jocelyne Henry Baudois, Mme Leila Khouri-Dagher, Mme Jessica Ribeiro, M. Vincent Volet ainsi que d'un avocat, une architecte-paysagiste, un urbaniste, un architecte, deux membres du BTI, de la Syndique et du Secrétaire municipal.

Elle s'est réunie à plusieurs reprises pour l'étude d'un projet de rénovation à la rue Centrale ainsi que pour la révision du PACom et de son règlement.

### Bâtiments communaux

#### Salles communales

La statistique du nombre d'occupation est la suivante :

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Grande salle – Locations	74	44
Salle de Château 2	96	90
Salle du Château 4 (Conseil Communal)	109	36
Pavillon Chaplin	102	114
Rotonde	45	64
Four banal	18	17
Caveau – Centrale 1	72	31



## Loyers communaux

Au vu des variations minimales du coût de la vie et du taux hypothécaire, les loyers des immeubles communaux n'ont pas été modifiés en juillet 2022.



## Collèges

- La construction de la structure scolaire provisoire de la Bourgette a été finalisée fin 2022. Les pavillons d'une surface de 1'024 m<sup>2</sup> se composent ainsi :
  - au rez-de-chaussée, une structure d'accueil préscolaire (SAP) pouvant accueillir jusqu'à 44 enfants simultanément.
  - au 1<sup>er</sup> étage, 4 salles de classes primaires ainsi qu'une classe de psychomotricité et une salle de réunion.

Sa toiture est recouverte de 320 m<sup>2</sup> de panneaux solaires photovoltaïques. Le coût de l'ouvrage approche les 3 millions de francs.

- Au collège Jaman, l'ascenseur et le monte-charge ont été rénovés pour un montant de CHF 88'000.00
- L'ancien chalet sis sur la parcelle à la rue du collège 3 a été démoli et la surface sera mise à disposition du DàC et des écoles.
- L'équipement multimédia pour l'enseignement continue à se moderniser puisqu'au total 5 tableaux noirs avec Affichage Numérique Frontal ont été remplacés ou installés au collège et au Pavillon de Meruz pour un montant de près de CHF 40'000.00 y inclus les subventions cantonales.
- Au niveau des installations sportives, les portes du local des engins du terrain de sport de la Bourgette ainsi que de la salle de gymnastique du collège Jaman ont été remplacées pour un montant de CHF 30'000.00

## Autres bâtiments

- La grange de la Chaux a été totalement rénovée (toiture, façades en lambrissage acilin, et les surfaces mises à niveau pour une meilleure utilisation des lieux) Le montant des travaux est de plus de CHF 180'000.00
- La cuisine et les équipements de la salle communale à la rue du Château 2 ont été remplacés.
- La rénovation de la Pinte du Châtelard est dans sa phase de projet, de préparation des plans d'exécution et d'appel d'offres pour pouvoir adjudger les travaux et les débiter courant 2023.



## Routes et chemins

Divers travaux d'entretien courants ont été réalisés et les divers chantiers communaux ont été poursuivis selon le programme établi.

## Parc Charlie Chaplin

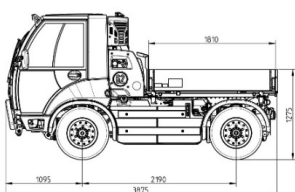
Les travaux de réaménagements du parc Chaplin ont pris fin durant le mois de mai 2022 et ont donc pu être réalisés en temps et en heures comme prévu initialement. Une soixantaine d'arbres majeurs ainsi qu'une quarantaine d'arbres moyens supplémentaires ont notamment pu être plantés.

L'inauguration officielle a lieu le 26 août 2022.





L'équipe actuelle de voirie se compose de 10 employés, un demi-poste étant réservé à l'employé chargé de la surveillance de l'emplacement pour conteneurs du Parc Chaplin. Depuis août 2021 le service de voirie forme un apprenti agent d'exploitation orientation voirie. Le collaborateur de la déchetterie de Praz-Libon est également compté dans les 10 ainsi que le petit pourcentage du lundi payé à l'heure pour la surveillance de la déchetterie de la Planie.



## Cimetières de Meruz et des Monts-de-Corsier

Les travaux de désaffectations ont débuté comme prévu le 1<sup>er</sup> mars 2022. Ces travaux ont pu se dérouler dans les meilleures conditions. La construction d'un nouveau jardin du souvenir a été réalisée en fin d'année 2022. Il restera à terminer, au début 2023, l'extension du columbarium.

## Commission consultative Agenda 21

Pour l'année 2022, la commission a été composée de Mesdames Sophie Novy-Masson, Manuela Marquis, Françoise Cork et Messieurs Vincent Volet et Damien Chenevard. Elle est présidée par Monsieur Pierre-André Debétaz.

Une réunion de la commission a eu lieu le 22 août à la maison de commune. Le plan Climat est en cours d'étude par Monsieur Patrick Oldendorf (Travail de diplôme de la haute école de sciences appliquées, Zurich (ZHAW)).

## Voirie

### Tâches essentielles du service :

- entretien des routes et chemins communaux, dont le réseau est important surtout aux Monts-de-Corsier (environ 30 km) ;
- entretien de tronçons de routes cantonales, suite au transfert de ces travaux de l'Etat aux communes ;
- entretien des surfaces vertes au village, en particulier au parc Chaplin et certaines parcelles communales ;
- ornementation florale de l'ensemble de la commune et arrosage ainsi que taille des arbres ;
- entretien des cimetières, des fontaines et des emplacements pour conteneurs ;
- ramassage de certains déchets encombrants, vidange des corbeilles à déchets et autres poubelles communales ;
- déneigement des routes et chemins communaux, fraisage des amas de neige sur les trottoirs, rues et places ainsi que pose et dépose de pare-neige aux Monts-de-Corsier ;
- contrôle périodique et entretien des ruisseaux, coulisses, regards, grilles, réserves incendie, afin d'assurer l'écoulement des eaux ;
- gestion du matériel de signalisation ainsi que mise en place ;
- affichage au pilier public des Monts-de-Corsier (Hautigny).

### Véhicules

Le Service de voirie dispose de véhicules pour les diverses opérations décrites précédemment, tels que :

- véhicule Transporter Lindner Unitrac 95, acquis en novembre 1999, utilisé pour le déneigement, l'épavage et l'entretien des routes et chemins ;
- véhicule Lindner Unitrac 102L acheté en 2013 et utilisé pour toutes sortes de transports ainsi que pour le déneigement ;
- tracteur John Deere acheté en 2005 et utilisé pour le fauchage et l'entretien du parc communal et des surfaces vertes, équipé d'une remorque ainsi que d'une citerne de 800 litres permettant l'arrosage de toute l'ornementation florale du village ;
- véhicule léger Isuzu D-Max, acquis en mai 2022, utilisé pour tous types d'interventions et de transports ;

Déchèterie  
intercommunale  
« En Praz-Libon »

Le rapport d'activité et les  
comptes 2022 de la  
déchèterie de Praz-Libon  
se trouvent en annexe au  
présent rapport.



Ces 3'367 habitants se  
répartissent comme suit :

2'417 à Corsier  
894 aux Monts-de-Corsier  
56 à Fenil

- véhicule Tremo X56 avec pont basculant acquis d'occasion en juin 2021 et utilisé pour toutes sortes de transports ainsi que pour le déneigement ;
- diverses machines à main telles que fraiseuse à neige, tondeuse à gazon, saleuse, gravillonneuse, et chariot électrique L3T ;
- véhicule électrique Renault Kangoo acheté par Corseaux et loué en fonction du kilométrage attribué à Corsier-sur-Vevey.

Il faut d'autre part rappeler que des tracteurs privés, équipés de lames à neige et conduits par leurs propriétaires, participent au déneigement des routes et chemins aux Monts-de-Corsier, à la demande de la commune.

## Déchèterie

### Ordures ménagères

Nous récapitulons ci-après le tonnage des ordures et autres déchets ramassés (hors déchèterie de Praz-Libon), ainsi que les charges financières pour la commune.

		2022	2021
<b>TOTAL RECAPITULATIF</b>			
<i>Kg</i>	<i>Quantité</i>	<b>894'383</b>	<b>1'019'581</b>
CHF	Transport	<b>234'572</b>	<b>239'653</b>
CHF	Elimination	<b>93'239</b>	<b>102'485</b>
<b>DECHETS MENAGERS</b>			
<i>Kg</i>	<i>Quantité</i>	<b>558'603</b>	<b>599'028</b>
CHF	Transport	<b>105'151</b>	<b>98'458</b>
CHF	Elimination	<b>62'904</b>	<b>69'002</b>
<b>STATISTIQUES p/habitant</b>			
	Nbre d'habitants	<b>3'367</b>	<b>3'390</b>
<i>Kg</i>	<i>Qté de déchets p/habitant</i>	<b>266</b>	<b>301</b>
CHF	Coût brut p/habitant	<b>98</b>	<b>101</b>
CHF	Coût brut p/tonne	<b>366</b>	<b>336</b>

## Office de la population

### Evolution de la population de 2015 à 2022 (selon statistique fédérale)

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Suisses	2'257	2'250	2'253	2'274	2'298	2'337	2'303	2'291
Etrangers	1'170	1'153	1'143	1'112	1'065	1'083	1'087	1'076
<b>Total</b>	<b>3'427</b>	<b>3'403</b>	<b>3'396</b>	<b>3'386</b>	<b>3'363</b>	<b>3'420</b>	<b>3'390</b>	<b>3'367</b>

Durant l'année 2022 :

- 278 personnes ont emménagé dans notre commune, alors que, dans le même laps de temps, notre village a vu le départ de 334 habitants ;
- 51 changements d'adresse ont été effectués dans la commune ;
- 33 naturalisations ont abouti (ressortissants des pays suivants : France, Italie, Portugal, Serbie, Kosovo, Etats-Unis, Belgique, Espagne, Irak, Allemagne et Maroc) ;

Nous avons aussi eu le bonheur d'enregistrer 29 naissances (13 garçons et 16 filles) et avons dû constater 28 décès (12 hommes et 16 femmes).



## Population résidante permanente au 31.12.2022

	Population suisse		Population étrangère		Total
<b>Corsier-sur-Vevey</b>	<b>2'291</b>	<b>(68.04%)</b>	<b>1'076</b>	<b>(31.96%)</b>	<b>3'367</b>
Blonay – St-Légier	9'304	(76.65%)	2'833	(23.35%)	12'137
Chardonne	2'392	(75.86%)	803	(25.14%)	3'195
Corseaux	1'693	(73.38%)	614	(26.62%)	2'307
Jongny	1'342	(72.85%)	500	(27.15%)	1'842
La Tour-de-Peilz	8'692	(70.08%)	3'710	(29.92%)	12'402
Montreux	14'629	(56.04%)	11'471	(43.96%)	26100
Vevey	11'875	(60.11%)	7'879	(39.89%)	19'754
Veytaux	609	(62.65%)	363	(37.35%)	972

### Attestations et divers

L'Office de la population a procédé à l'établissement de 126 cartes d'identité.

### Frontaliers

166 frontaliers travaillent à Corsier. 110 sont employés chez Merck Serono SA et les 56 autres dans différentes PME de notre commune.

### Demandeurs d'asile

30 demandeurs d'asile séjournent à Corsier au 31 décembre 2022. L'Office de la population procède au renouvellement de leur demande d'asile et délivre les autorisations provisoires.

### Chiens

Lors du recensement, il a été dénombré 224 chiens.

## Police, SDIS et Protection civile

Le rapport de l'Association Sécurité Riviera est consultable sur le site : [www.securite-riviera.ch](http://www.securite-riviera.ch).



Le rapport annuel 2022 de la Direction des écoles est consultable sur le site [www.epscorsier.ch/vie-scolaire/vie-etablissement/rapports-annuels](http://www.epscorsier.ch/vie-scolaire/vie-etablissement/rapports-annuels)

## Association scolaire intercommunale

Le rapport résumant les activités de l'Association scolaire intercommunale en 2022, dont celles du service d'animation jeunesse du Cercle de Corsier (EGZEKO) et de l'accueil parascolaire Ondïne sont accessibles via le lien suivant :

[www.epscorsier.ch/wp-content/uploads/sites/94/2013/05/Rapport-de-gestion\\_2022.pdf](http://www.epscorsier.ch/wp-content/uploads/sites/94/2013/05/Rapport-de-gestion_2022.pdf)



[www.reseaulac.ch](http://www.reseaulac.ch)

## ACCUEIL PRESCOLAIRE

La décision des Autorités de la Commune de Vevey de sortir du Réseau « REVE » au 31 décembre 2021 a conduit les quatre Communes du Cercle de Corsier, la Tour-de-Peilz ainsi que le Groupe Nestlé à reconsidérer l'organisation de l'accueil de jour des enfants en mettant en place un réseau transitoire, le Réseau « LAC ».

L'organisation au sein du Réseau LAC a été définie de telle manière à ce que chaque Commune membre soit l'exploitant des structures d'accueil de jour situées sur son territoire. Ainsi, pour les Communes du Cercle de Corsier, la gestion opérationnelle du Préscolaire a été confiée à l'ASICC par le biais d'une Convention prenant fin au 31 décembre 2024, moment du renouvellement du Réseau transitoire « LAC » et de tous les réseaux vaudois.

### Activités du Secteur préscolaire de l'ASICC en 2022



Les activités du Réseau LAC et le détail des comptes de l'exercice 2022 figurent dans le rapport du Réseau et dans les lignes des comptes de chaque Commune du Cercle de Corsier

Reprise de la Structure d'Accueil Préscolaire (SAP) « Les Ecureuils » située aux Monts-sur-Corsier (44 places)

Cette Structure était auparavant gérée par la Ville de Vevey. Afin de l'intégrer au sein de l'ASICC, les Communes du Cercle ont mandaté, de janvier à juin 2022, le Service Famille Management Sàrl pour effectuer la mise en conformité des aspects contractuels notamment liés aux contrats de travail et aux fournisseurs avec les cadres réglementaires ASICC

Les engagements de la Secrétaire générale, au 1<sup>er</sup> avril 2022, puis d'un Responsable Finances et Administration RH, au 1<sup>er</sup> juillet 2022, ont permis de reprendre le relais des travaux effectués par le mandataire. Les outils de travail sur le suivi des ressources humaines, la gestion financière et logistique ont été mis en place au regard des politiques institutionnelles existantes au sein de l'ASICC ainsi que d'une cohérence de gestion avec les autres secteurs d'activités à savoir le parascolaire « Ondïne » et le Service d'animation jeunesse « Egzeko ».

Mise en place d'une nouvelle SAP provisoire à Corsier-sur-Vevey (44 places)

Suite aux préavis votés par le Conseil Communal de Corsier-sur-Vevey en 2019, 2021 et 2022, la planification et les plans ont pu être élaborés par sa Municipalité. La conception de la nouvelle SAP a été réalisée en collaboration avec le Comité de Direction de l'ASICC, MCR & Associés Sàrl et l'Office d'Accueil de jour des enfants (OAJE).

En août, une directrice a été engagée et l'ensemble des aspects de la mise en place allant de l'aménagement de la structure aux dossiers de financement en passant par l'engagement de la nouvelle équipe ont pu être réalisés pour proposer une ouverture le 9 janvier 2023.



Trois projets de SAP en cours

Le projet de transformation de l'EMS du Mont-Pèlerin est en cours de réalisation et susceptible de démarrer dès que les aspects financiers seront finalisés.

Le crédit d'étude pour la création d'un accueil collectif de jour pré et parascolaire et l'agrandissement du site scolaire de Jongny a été adopté par le Conseil Communal de Jongny en automne 2022. Le concours d'architecture sera lancé en 2023.

Le plan d'affectation sur la parcelle « Clos de Châtonneyre » voté par le Conseil Communal de Corseaux est en attente de validation suite à deux recours déposés à la Cour de droit administratif et public (CDAP).

La comparaison entre les comptes 2022 et le budget 2022, ainsi que les comptes 2021, est notamment présentée de manière condensée à la page 5 de la brochure des comptes.

Les commentaires figurant sur les pages paires du document permettent de mieux comprendre les raisons des différences constatées.



## Finances communales

En complément aux commentaires figurant dans la brochure des comptes annexée, la Municipalité tient à apporter les appréciations suivantes :

### Comptes communaux

#### Généralités

L'année 2022 se clôture, du point de vue financier, de manière très satisfaisante. La plupart des charges ont été bien maîtrisées et aucun écart significatif n'est à relever entre les dépenses prévues et effectives.

Le résultat 2022 a permis de virer à la réserve pour investissements futurs un montant de CHF 782'371.55 (dont CHF 455'517.50 liés à la liquidation du SAF des Côtes de Fenil) et de comptabiliser des amortissements extraordinaires de quelques CHF 635'000.00. Le solde a été quant à lui entièrement porté en augmentation du compte Capital.

#### Appréciation générale des comptes de résultat

La Commune de Corsier voit une nouvelle fois ses comptes se clôturer sur un résultat bénéficiaire. Il est par ailleurs intéressant de constater une grande stabilité générale entre les comptes 2021 et 2022. Cela permet de conserver un regard positif et confiant sur l'avenir financier de la Commune.

#### Proposition de bouclage

Au vu de l'excédent de recettes de cet exercice, il a été décidé d'attribuer le bénéfice de CHF 68'336.08 au Capital, lequel se voit porté à hauteur de CHF 1'702'502.12.

#### Détermination du Cash-flow

La page 44 de la brochure des comptes présente la détermination du Cash-flow de l'exercice 2022. Dans ce document, la politique d'amortissement ainsi que d'attribution et de dissolution des réserves est détaillée.

#### Flux de Fonds

La page 46 de la brochure des comptes présente la reconstitution de la variation de la trésorerie en partant du Cash-flow. La politique d'investissement et de financement s'y trouve explicitée.

#### Bilan

Comme déjà relevé, suite à l'enregistrement de l'excédent de recettes de l'exercice 2022, le Bilan fait apparaître au Passif un Capital de CHF 1'702'502.12.

#### Endettement

Les conditions proposées sur le marché des capitaux ont entraîné pour une grande partie de l'année le versement d'intérêts négatifs. Leur montant, cumulé aux frais ordinaires (compensés par ailleurs par les intérêts touchés sur les emprunts en cours), correspond à la moitié du montant porté aux prévisions pour les charges liées à l'endettement (compte no 3220.00, section 220). Au 31 décembre 2022, la commune présente un endettement financier net nul.

L'entier du montant des réserves n'est pas disponible sous forme de liquidités. Ceci est dû au principe retenu de ne pas recourir systématiquement à l'endettement lors de la recherche de financement de projets d'investissement communaux, mais d'utiliser en priorité les liquidités disponibles.

## Réserves

Les réserves de la commune sont présentées à la page 53 laquelle permet, outre l'identification des réserves affectées, de visualiser la part des réserves bloquées dans des préavis adoptés et ouverts ainsi que la part de réserves « libre » pour des projets à venir.

## Préavis clôturés en 2022

Le tableau ci-dessous présente de manière résumée les divers préavis bouclés au cours de l'exercice écoulé, les montants alloués, le total effectivement dépensé et la différence constatée.

Préavis	Résumé du titre du préavis	Décision	TI alloué	TI effectif	Différence
08/2019	Châtelard – architecte 1	09.09.19	75'000.00	75'000.00	0.00
09/2019	Etude Pavillons provisoires	09.09.19	73'300.00	73'300.00	0.00
02/2020	Route de Nant & écl. publ.	09.03.20	295'000.00	257'999.05	- 37'000.95
07/2020	Trottoir Fenette / Hautigny	07.09.20	66'000.00	72'789.30	+ 6'789.30
13/2020	Châtelard – architecte 2	26.10.20	116'500.0	116'500.00	0.00
05/2021	Salles de classes Jaman	08.03.21	313'500.00	324'671.80	+ 11'171.80
20/2021	Démolition Chalet	06.12.21	37'000.00	35'542.50	- 1'457.50

## Rapport de l'auditeur sur les comptes annuels 2022

Le rapport de l'auditeur sur les comptes annuels 2022 est joint au présent document.

## Conclusions

Au terme de ce rapport, nous nous plaignons à relever les bonnes relations entretenues avec votre Conseil tout au long de l'année et nous le remercions de son appui.

Nos remerciements s'adressent aussi à toutes les personnes qui collaborent à la bonne marche des affaires communales, à toutes les bonnes volontés qui sont engagées dans les sociétés corses, ainsi qu'au personnel communal toujours autant sollicité par le volume des tâches à accomplir.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

### le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

- vu le présent préavis sur la gestion et les comptes pour l'année 2022,
- vu le rapport de la Commission de gestion chargée de rapporter sur ces objets

### d é c i d e

- a) d'approuver les comptes communaux de l'exercice 2022 tels que présentés ;
- b) de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année écoulée.

Au nom de la Municipalité  
la syndique le secrétaire

  
A. Rouge

  
B. Demierre

